

## Les masques, une "bataille" encore "d'actualité" en Ehpad et à domicile

---

Article 26/03/2020

Certaines ARS ne délivrent des masques aux Ehpad qu'à partir du premier cas détecté de Covid-19. Et dans certains territoires, ils n'arrivent qu'au "compte-goutte". Or, les établissements étant fermés aux visites, ce sont les soignants qui sont les plus susceptibles de diffuser la maladie, et qui doivent absolument être protégés, martèlent des fédérations auprès d'APMnews/Gerontonews.

Les masques arrivent! C'est ce qu'a assuré le 21 mars le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, annonçant la livraison progressive, "au cours des prochaines semaines", de plus de 250 millions de masques, [destinés notamment aux professionnels des Ehpad](#) et de l'accompagnement à domicile des personnes âgées.

Il répondait ainsi à une interpellation de plusieurs fédérations, [dont la Fédération hospitalière de France \(FHF\)](#). "On a indiqué très fermement que la doctrine consistant à dire qu'il y aurait des masques quand il y aurait des cas [de Covid-19] n'était absolument pas adéquate", a souligné Marc Bourquin le 25 mars auprès d'[APMnews](#) (site du groupe d'information APM International, dont fait partie Gerontonews).

"Le ministre a clarifié les choses [le 21 mars] en disant qu'il y aurait des masques pour tous les professionnels des Ehpad, et j'ajoute pour les services de soins infirmiers à domicile [Ssiad] et les services d'aide et d'accompagnement à domicile [Saad]. C'est primordial", a-t-il poursuivi.

"Quand une personne âgée à domicile va tomber malade, elle sera hospitalisée dans un contexte où cela devient très difficile... Et donc, c'est absolument vital que les professionnels ne soient pas, à leur corps défendant, [les vecteurs de l'épidémie](#). Car aujourd'hui, les personnes âgées sont confinées, et les seules personnes qu'elles voient sont les professionnels, puisque les visites sont interdites en Ehpad et sont censées l'être à domicile", a-t-il soulevé.

"Mais, pour que les soignants ne diffusent pas la maladie -je rappelle qu'on peut être asymptomatique- il faut qu'ils soient protégés. C'est la nécessité vitale, la bataille du moment. Il faut que tous les Ehpad disposent de leur dotation en masques."

Or "aujourd'hui ce n'est pas encore le cas. Il y a des ARS [agences régionales de santé] qui disaient encore hier [le 24 mars] 'vous aurez des masques quand vous aurez des cas'. "Non, non et non!"

Dans un message adressé à APMnews le 25 mars, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap) estime elle aussi que "la question des masques est prégnante, puisque très préoccupante. Ils arrivent au compte-goutte". Elle "appelle à une unification du système, avec un pilotage ARS/GHT [groupements hospitaliers de territoire], y compris pour le secteur du domicile".

### "Plus de transparence au niveau des ARS"

"Sur ce secteur [du domicile], nous souhaitons également une révision des dotations afin de les aligner au niveau des professionnels de santé libéraux", ajoute-t-elle, réclamant, de manière générale, "une équité de traitement entre les secteurs sanitaire, social et médico-social, ainsi que plus de transparence au niveau des ARS".

Didier Sapy, directeur général de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), a également relevé auprès d'APMnews le 25 mars que la distribution relevait dans certains départements "de la cacophonie". "Certains s'interrogent encore sur le bon circuit de distribution...", a-t-il relevé. Par exemple, "dans le Var, les masques sont arrivés [le 22 mars]; dans les Bouches-du-Rhône, les Ehpad les attendent encore..."

Dans le Rhône, par exemple, "il a été dit à un directeur, qui a le Covid en plus, qu'il n'aurait des masques qu'au compte-goutte", a-t-il aussi rapporté.

De son côté, la déléguée générale du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa), Florence Arnaiz-Maumé, a jugé en revanche que "les messages sont passés, avec un bon déploiement". Néanmoins, "il y a eu des soucis d'approvisionnement dans quelques zones géographiques, comme dans les Hauts-de-France ou en Normandie".

"On pourra faire un bilan dans deux jours je pense", a-t-elle émis. Et elle a averti que l'enjeu était aussi que "l'on ait le même approvisionnement, toutes les semaines, en même quantité, et tout au long de la crise..."

Les représentants des fédérations interrogés par APMnews ont également relevé un net besoin en équipements de protection individuelle (EPI), et surtout en tests de dépistage, afin d'éviter ou de juguler l'épidémie dans les Ehpad, très majoritaires aujourd'hui, qui ne comptent pas encore de cas, ou qui en déplorent très peu.

### **Le conseil scientifique alerte aussi sur les matériels de protection**

[Le conseil scientifique installé auprès du gouvernement](#) "souhaite alerter" sur la disponibilité des matériels de protection face à l'épidémie de coronavirus, dans un avis rendu le 23 mars et publié le lendemain.

Il fait notamment "siennes les nombreuses alertes lancées par les professionnels de santé" à propos de la pénurie "réelle ou ressentie" de matériels de protection sanitaires "indispensables dans le contexte épidémique".

Il "considère indispensable d'assurer l'approvisionnement en équipement de matériel de protection des personnels des soignants, en priorité des différents secteurs médicaux et médico-sociaux."

"Les difficultés logistiques pour l'approvisionnement en équipement personnel de protection (EPP), en dispositifs médicaux ou en appareils de ventilation mécanique" sont "sources d'inquiétude et de colère, même si les remontées des établissements hospitaliers ne signalent pas pour le moment de ruptures de stocks".

Il appelle les pouvoirs publics à "faire preuve d'une entière transparence et de plus de clarté, afin de répondre aux questions que se posent les hôpitaux et les soignants quant aux stocks existants et à la manière dont les services seront approvisionnés".

Par ailleurs, "le conseil scientifique considère indispensable que dans le cadre d'état d'urgence sanitaire, soient rapidement prises des mesures sur le pilotage, l'organisation et la coordination des soins, la circulation de l'information, et la mobilisation des moyens logistiques nécessaires" à la prise en charge des patients.

vl-lc/ab/cbe

La Rédaction